

DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL

16 JUILLET 2026

N° 2026-05-09

L'an deux mille vingt-six, le seize juillet à quatorze heures, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué en date du six juillet deux mille vingt-six, s'est réuni à Sahune, sous la Présidence de Nicole PELOUX.

Délégué-es présents-es

**1 représentant du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes
(porteur de 4 voix)**

Claude AURIAS

**1 représentante du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur
(porteuse de 2 voix)**

Agnès ROSSI

**1 représentant du Conseil départemental de la Drôme
(porteur de 2 voix chacun)**

Pierre COMBES

**17 représentants des communes, EPCI et villes-portes
(porteurs d'1 voix chacun)**

Fabienne BARBANSON, Françoise BELLANGER, Francis BOMPARD, Philippe CAHN, Gilles CREMILLIEUX, Bruno EYSSERIC, Rosy FERRIGNO, Gérard HANUS, Amélie LEBRE, Didier LEROY, Agnès PAGIS, Nicole PELOUX, Kevin QUEYREL, Yannis ROCHAS, Frédéric ROUX, Christelle RUYSSCHAERT, Lionel TARDY.

Nombre de délégués

En exercice : 26

Présents (mini 11 dont 6 en
salle) : 20

Nombre de voix

En exercice : 37

Présentes : 25

Exprimées par pouvoirs : 11

Total (mini 19) : 36

Quorum atteint

Délégué-es excusé-es ayant donné pouvoir :

Jacqueline BOUYAC à Agnès ROSSI, Éric PHELIPPEAU à Claude AURIAS, Patricia PICARD à Nicole PELOUX, Pascale ROCHAS à Pierre COMBES, Gérard TENOUX à Gilles CREMILLIEUX,

Déléguée excusée : Béatrice BOSSENEC

Madame Nicole PELOUX déclare la séance ouverte à 14 heures.

Monsieur Claude AURIAS est nommé secrétaire de séance.

Objet : « Récits de paysages » - Création et transmission en espace naturel – Principe d'action et plan de financement

Montant des dépenses PnrBP	2026	2027
Fonctionnement	5 000 €	31 000 €

Coût global prévisionnel	Dépenses	Recettes
	36 000 €	36 000 €

Rapport :

La Présidente expose,

Depuis 2023, la DRAC Provence-Alpes-Côte-d'Azur finance des résidences artistiques de création-transmission au sein des Parcs naturels régionaux dans le cadre de l'appel à projet « *Terres de légendes* ».

Pour l'année scolaire 2026-2027, la DRAC lance un nouvel appel à projets intitulé « *Récits de paysages* » qui prévoit le financement d'une résidence artistique de 10 semaines à hauteur de 12 000 €.

Il est proposé de poursuivre la démarche participative et d'action culturelle engagée sur la thématique de l'eau dans le pays du Buëch. Déployée à l'échelle de la commune de Veynes en 2025-2026, cette nouvelle résidence se déclinerait sur d'autres localités du bassin-versant sur un périmètre compris entre le barrage de Saint-Sauveur et la commune de Laragne-Montéglin, ainsi que sur les principaux affluents de ce secteur.

L'objectif du projet est de sensibiliser les habitants aux milieux naturels liés aux rivières en tresse et de documenter l'évolution des usages, paysages et enjeux de partage de l'eau dans un contexte de dérèglement climatique. Les récits recueillis seront valorisés sous forme d'atlas cartographiques et sensibles. Cette action est déployée en partenariat avec le SMIGIBA et inscrite au contrat Eau et climat 2026-2031.

Afin d'assurer un renfort d'animation, de coordination et de valorisation du projet, il est proposé de solliciter l'Agence de l'eau pour un cofinancement de 20 000 € sur le volet « Démarches participatives » inscrit au 12^e programme d'intervention.

Le budget prévisionnel de l'opération est le suivant :

DEPENSES € TTC		RECETTES €	
Indemnités de l'artiste pour une résidence de 10 semaines	12 000 €	DRAC Provence-Alpes-Côte d'Azur (action culturelle et territoriale)	12 000 €
Accompagnement du projet (coordination, lien avec les habitants, les partenaires etc.)	19 000€	Agence de l'eau - démarches participatives	20 000 €
Matériel et interventions complémentaires (livrables)	5 000 €	Autofinancement Parc (valorisation de temps de travail chargés missions permanents : 16 jours et frais de déplacement)	4 000 €
TOTAL	36 000 €	TOTAL	36 000 €



Délibération

- ◆ Vu la délibération du Bureau syndical n° 2023-05-09 du 24 mars 2023 portant sur le projet « Eau et participation citoyenne » ;
- ◆ Vu la délibération du Bureau syndical n° 2025-03-05 du 18 février 2025 portant sur la résidence artistique « Terre de légendes » à Veynes ;
- ◆ Vu l'action C2-1 « Marches sensibles à la découverte des usages et du partage de l'eau » du contrat de rivière Eau et climat 2026-2031 du bassin-versant du Buëch ;
- ◆ Considérant la charte du Parc et les mesures 1-3-1 « connaître la ressource et organiser durablement son usage », 1-3-2 « valoriser l'eau comme ressource patrimoniale », 1-4-3 « partager la connaissance des patrimoines -immatériels culturels associés aux usages du territoire », 3-3-1 « favoriser une répartition géographique et saisonnière des activités culturelles », 3-3-3 « soutenir des actions culturelles par et pour la jeunesse ».

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical

- **Valide** le principe de l'opération et le budget prévisionnel ;
- **Dit** que cette opération sera inscrite au budget lorsque le Syndicat mixte du Parc aura arbitré sur l'opportunité et les modalités de poursuite des engagements sur la thématique de l'eau ;
- **Autorise** la Présidente à solliciter toute subvention et à signer tout acte relatif à cet objet.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits

La Présidente
Nicole PELOUX

